

# Fonds Eau Métropole de Lyon



Dispositifs de soutien à la coopération internationale  
dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Marseille, 19 Mai 2022

**GRANDLYON**  
la métropole

## Historique

- **Un engagement politique : participer à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) en Eau et Assainissement**

« Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030 ». Objectif 6 défini lors du Sommet sur le développement durable du 25 Septembre 2015.

- 1 milliard de personnes dépendent encore de source d'eau insalubre,
- Plus de 2 milliards de personnes n'ont pas d'assainissement décent.

- **Un cadre juridique et financier : La loi Oudin de 2005 sur le 1% solidarité Eau**

0,4 % des budgets eau et assainissement(délibération du 11 juillet 2005) soit environ **798 000 € / an** pour la Métropole

Ce budget est en place annuellement depuis 2005, il est recalculé chaque année en fonction des recettes N-1.

- **Deux dispositifs distincts mais complémentaires**

- Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau
- Programme de coopération décentralisée avec Madagascar



## Le Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau

**equ**  
DU GRAND LYON



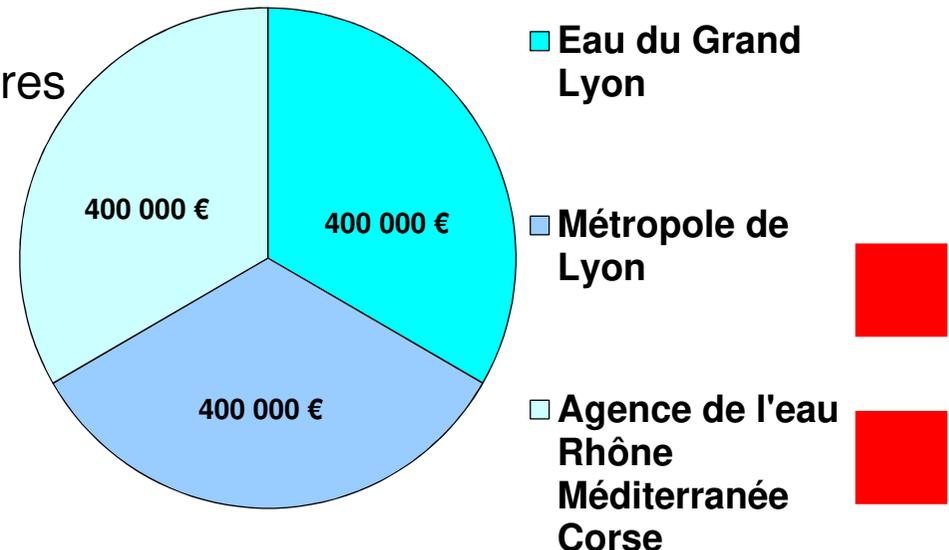
**GRAND LYON**  
la métropole

## Rappel du cadre

- ▶ Le Fonds eau a été créé en 2003 dans le cadre du contrat d'affermage entre le Grand Lyon et Veolia.
- ▶ En 2007, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée a souhaité devenir partenaire de ce Fonds
- ▶ C'est un dispositif financier permettant de soutenir des projets d'eau potable et/ou d'assainissement dans des pays du sud.
- ▶ Il est alimenté aujourd'hui par 3 partenaires

**Budget annuel = 1 200 000 €**

*Ces fonds proviennent des recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement de l'agglomération lyonnaise.*



## Les chiffres clés

- Entre 25 et 45 dossiers sont reçus par an.
- En moyenne 20 projets sont acceptés par an.
- Le Fonds eau participe en moyenne à **45 % des budgets totaux** des projets soutenus.

Période	Montant accordé (€)	Nombre de projets	Bénéficiaires*
En 2021	1 326 300 €	24	319 730
De 2004 à 2021	17 075 601€	337	3 148 820

\* Chiffres à nuancer, estimations parfois un peu trop globales fournies par les associations

Les associations peuvent déposer leur projet toute l'année, l'instruction se fait en continue.

# Critères d'éligibilité en 2022

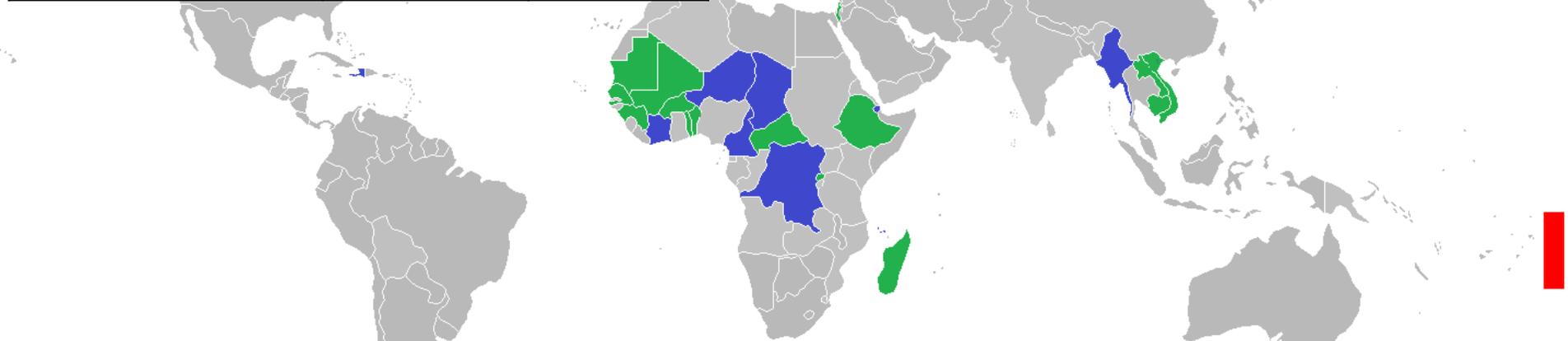
Pour pouvoir être financé au Fonds Eau, un projet doit répondre aux critères suivants :

- Être porté par une association (loi 1901) qui a son siège sur le territoire français
- Avoir pour objet la réalisation d'infrastructures d'accès à l'eau potable et/ou à l'assainissement ;
- Constituer un facteur de développement local : l'accès à l'eau comme élément de développement local ;
- Renforcer la maîtrise d'ouvrage locale : propriété publique des infrastructures réalisées (exception faite pour les latrines familiales), association de l'autorité locale à toutes les étapes du projet ;
- Être en cohérence avec le contexte national : synergie avec les programmes de développement menés dans la région et le pays, conformité avec la réglementation nationale ;
- Donner les garanties d'une gestion pérenne des ouvrages : association des bénéficiaires finaux, formation, sensibilisation, mise en place d'une gestion financière et technique des ouvrages.
- Contribué à l'intégration du genre et du handicap
- Être situé dans l'un des 24 pays éligibles du Fonds Eau

## Les zones d'intervention des projets soutenus

Depuis 2004, les plus grands bénéficiaires

Pays	Nombre de projets financés	Montant des subventions accordées
Madagascar	57	2 818 922 €
Burkina-Faso	55	2 142 078 €
Mali	30	1 855 200 €
Togo	30	1 821 040 €
Sénégal	27	1 400 240 €
Guinée	22	960 010 €

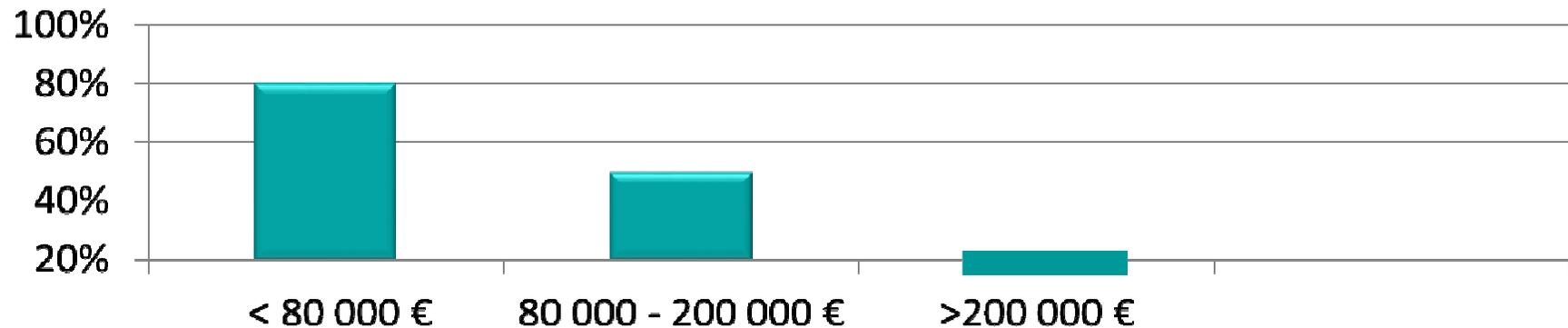


 Pays dans lesquels des projets ont été soutenus en 2021 : Bénin, Cameroun, Éthiopie, Guinée Conakry, Laos, Madagascar, Mali, Mauritanie, Sénégal, Togo et Vietnam.

 Autres pays éligibles au Fonds Eau : Birmanie, Burkina Faso, Cambodge, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Haïti, Niger, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad et Territoires Palestiniens.

## Les règles de financement en 2022

- Un pourcentage maximum de subvention en fonction du montant du projet



10 000 € < Subvention =<150 000 €

- Cofinancements souhaités avec une participation financière et/ou valorisée des bénéficiaires.
- La subvention est versée en 2 ou 3 versements (subvention < 50 000€ : 2 versements, subvention >=50 000 € : 3 versements) sur remise de rapports techniques et financiers.

**Budget 2022 épuisé**

## Les coûts éligibles

- la réalisation des infrastructures du projet,
- les actions d'accompagnement (sensibilisation des populations, formation...) qui assureront la durabilité de l'infrastructure,
- les coûts de mise en œuvre, dans un maximum de 15% de la demande au Fonds eau,
- les coûts administratifs, dans un maximum de 5% de la demande au Fonds eau,
- les études et les activités préalables doivent être préfinancées par le porteur de projet. Elles peuvent être prise en charge, à posteriori, dans un maximum de 10 % de la demande au Fonds eau.

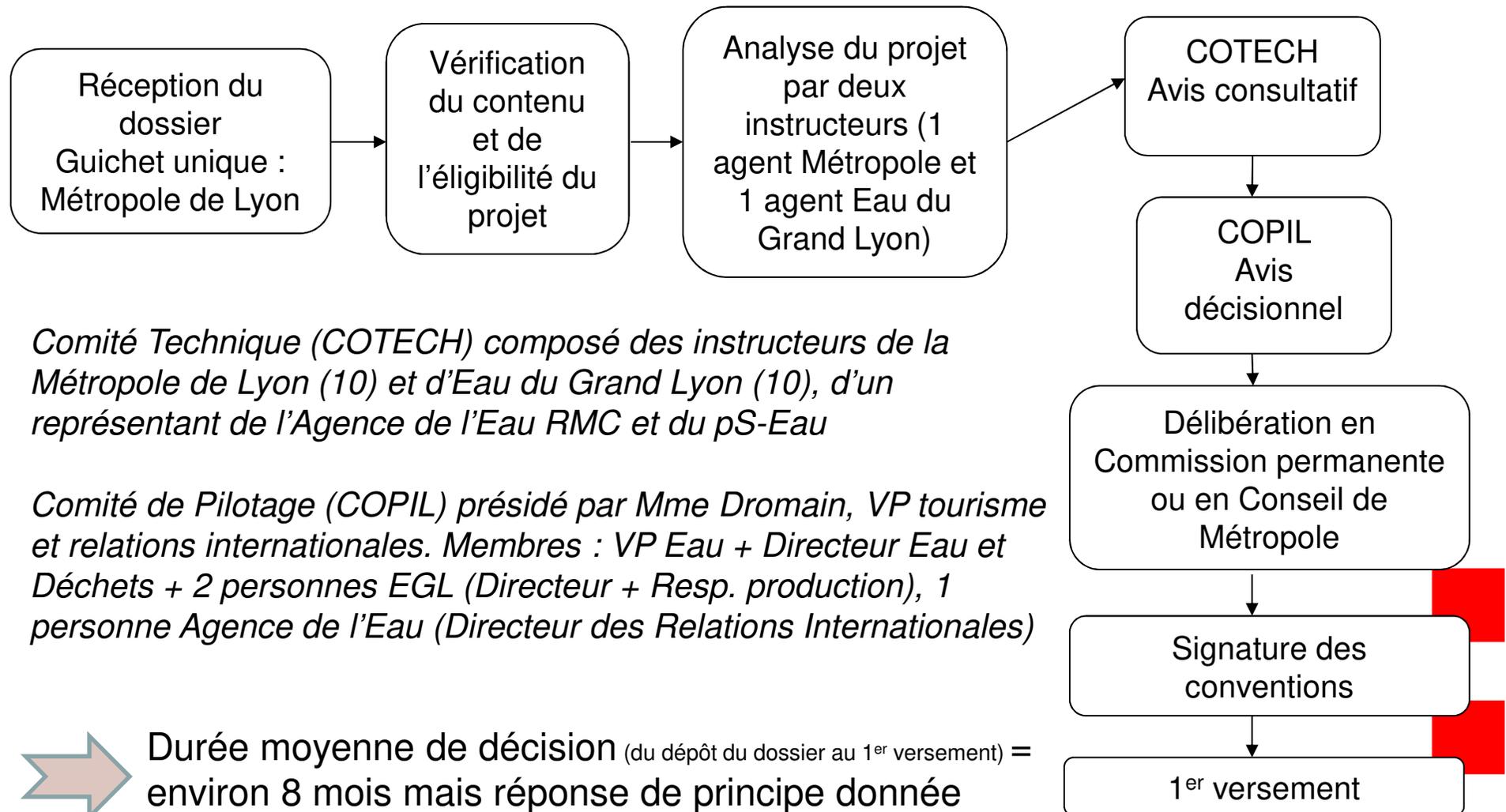
**Les coûts non éligibles sont les coûts relatifs aux missions de courte durée du demandeur (billets d'avion, per diem).**

## Durée des projets

Le Fonds ne peut s'engager à financer des projets dont la réalisation excède 18 mois. Il est cependant possible de diviser un projet pluriannuel en phases successives. Chaque phase devra cependant faire l'objet d'une demande spécifique appuyée par le bilan de la phase précédente.



## Instruction des projets



*Comité Technique (COTECH) composé des instructeurs de la Métropole de Lyon (10) et d'Eau du Grand Lyon (10), d'un représentant de l'Agence de l'Eau RMC et du pS-Eau*

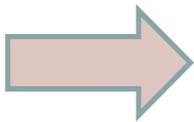
*Comité de Pilotage (COFIL) présidé par Mme Dromain, VP tourisme et relations internationales. Membres : VP Eau + Directeur Eau et Déchets + 2 personnes EGL (Directeur + Resp. production), 1 personne Agence de l'Eau (Directeur des Relations Internationales)*

➔ **Durée moyenne de décision** (du dépôt du dossier au 1<sup>er</sup> versement) = environ 8 mois mais réponse de principe donnée sous 4 mois dès passage du dossier en COFIL

## Des changements à venir...

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Eau du Grand Lyon va être remplacé par la Régie de l'Eau ce qui va entraîner différents changements pour le Fonds Eau :

- Nouveaux membres au Comité de Pilotage
- Calendrier à revoir
- Critères d'éligibilité vont être rediscutés (origine des associations, taille des projets, montant des subventions...)



**Nouvelles règles début 2023**



<https://www.grandlyon.com/services/fonds-de-solidarite-et-de-developpement-durable-pour-leau.html>





**Merci de votre attention**